



**2023**

# **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

## **MANIFESTATIONS A CARACTÈRE ÉVÉNEMENTIEL**

**L'Espace Communautaire Lons Agglomération apporte son soutien aux associations porteuses d'événements culturels et sportifs d'envergure sur le territoire.**

**Pour ce faire, l'association est invitée à retourner le formulaire événementiel ainsi que le tableau d'engagement éco-responsable.**

- **avant le 6 janvier 2023**
- **auprès de :**
  - **Manon DIONET pour les manifestations culturelles**  
mdionet@ecla-jura.fr | 03 84 47 88 26
  - **Patrick ROY pour les manifestations sportives**  
proy@ecla-jura.fr | 03 84 47 80 05
  - **Marine COUTURIER pour toute autre manifestation**  
mcouturier@ecla-jura.fr | 03 84 47 88 52

## → **QUELLES MANIFESTATIONS SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE SOUTENUES ?**

L'éligibilité d'un événement repose sur 7 critères, dont 5 minimum doivent être réunis pour que soit instruite la demande de subvention.

- |   |  |
|---|--|
| • <b>NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS</b>               | <b>supérieur à 2 000</b>                     |
| • <b>ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS</b>      | <b>plus de 50% hors ECLA</b>                 |
| • <b>DURÉE ET CONSÉCUTIVITÉ DE LA MANIFESTATION</b> | <b>plus de 2 jours consécutifs</b>           |
| • <b>BUDGET</b>                                     | <b>supérieur à 50 000 €</b>                  |
| • <b>MANIFESTATION SUR PLUSIEURS COMMUNES</b>       | <b>2 communes d'ECLA minimum</b>             |
| • <b>PROMOTION DU TERRITOIRE</b>                    | <b>mise en valeur particulière</b>           |
| • <b>INTÉRÊT ÉCONOMIQUE</b>                         | <b>investissement dans l'économie locale</b> |

Dès l'éligibilité avérée, le soutien d'ECLA est évalué en mesurant l'impact de la manifestation selon les indicateurs précisés en italique .

## → **ENGAGEMENTS**

- ECLA s'engage à :
  - poursuivre une instruction transparente sur la base des critères et indicateurs susmentionnés ;
  - accompagner, quand elle le peut, les associations dans la mise en place de leurs éco-actions, par exemple en prêtant des équipements (ex : garage mobile à vélos) ;
  - procéder au versement de la subvention dès réception du bilan moral et financier de l'événement aidé.
- En obtenant une subvention d'ECLA, l'association s'engage à :
  - mettre en œuvre et attester de leur réalisation les actions renseignées pour l'organisation d'un événement éco-responsable en termes de mobilité, de gestion des déchets, de lutte contre les discriminations, de parité, d'inclusion, de solidarité, de coopération inter-associative, de développement du bénévolat...
  - fournir un bilan moral et financier (avec justificatifs) de la manifestation sur laquelle porte la demande de subvention ;
  - communiquer sur le soutien accordé par ECLA en faisant figurer son logotype sur tous les supports de promotion.

**La collectivité sera attentive à l'engagement de votre association pour la poursuite d'objectifs relatifs à l'environnement, la mobilité, la solidarité, l'inclusion, la coopération inter-associative... dans la réalisation de son événement.**

Les éléments ci-après, non exhaustifs et présentés sous la forme de défis à relever, sont des exemples d'objectifs possibles.



**ENVIRONNEMENT**

- Informer les habitants à proximité et respecter les propriétés
- Préserver le site et limiter votre impact environnemental



**ÉNERGIE**

- Limiter les consommations d'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre



**EAU**

- Limiter la consommation d'eau (toilettes sèches, régulateurs de débit, récupérateur...)



**DÉCHETS**

- Inciter les organisateurs, bénévoles et participants au tri des déchets
- Réduire et valoriser les déchets produits
- Évaluer la quantité de déchets afin d'optimiser la collecte
- Mettre en place des gobelets consignés et de la vaisselle réutilisable



**DÉPLACEMENT**

- Informer et sensibiliser sur les mesures d'inter-modalité et le covoiturage
- Promouvoir l'utilisation de modes de déplacement doux
- Prévoir des aménagements spécifiques (arceaux vélo, parking covoiturage...)



**COMMUNICATION RESPONSABLE**

- Limiter la diffusion de documents papier et favoriser la dématérialisation
- Concevoir des supports de communication éco-responsables, réutilisables et stockables : banderoles, badges, signalétique...
- Communiquer de manière responsable avec vos partenaires



**ÉCONOMIE ÉCO-CITOYENNE**

- Intégrer des critères environnementaux dans les achats
- Privilégier les partenaires locaux
- Soutenir les activités issues de l'économie sociale et solidaire et du commerce équitable



**ACCESSIBILITÉ & COHÉSION SOCIALE**

- Proposer la gratuité de l'événement ou une grille tarifaire adaptée
- S'assurer qu'il n'y ait aucune discrimination autour de l'événement et de l'association
- Faciliter l'accessibilité et les activités aux personnes en situation de handicap en prévoyant des aménagements spécifiques (stationnement/cheminement facilités, accompagnement, langage des signes, braille...)



**GOVERNANCE**

- Impliquer l'ensemble de l'équipe dans le projet
- Garantir une bonne communication au sein même l'équipe
- Veiller à la qualité du processus de décision
- Favoriser la complémentarité des ressources humaines entre personnes bénévoles et salarié.e.s de l'association
- Valoriser le travail des bénévoles



**APRÈS L'ACTION**

- Démonter la signalétique
- Restituer un site propre
- Réaliser un bilan global des actions mises en œuvre
- Rechercher des pistes d'amélioration pour la prochaine édition